



FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE – Section FSU Réunion

février
2018

Défendre encore et toujours les services publics

.....*et ne pas succomber aux bobards gouvernementaux!*

Dans ses vœux à la presse, Emmanuel Macron a annoncé son intention de faire adopter une loi contre les « fake news », -ces fausses informations très présentes sur les réseaux sociaux-, quand elles apparaissent en période électorale pour, dit-il, « protéger la démocratie ». De toute évidence la loi sur la presse -qui condamne la diffamation publique depuis...1881- ne lui suffit pas. Si l'on est en droit de s'interroger sur ses véritables motivations, il n'empêche que M. Macron devrait commencer par balayer devant sa porte.

En effet, dire que les ordonnances vont « libérer le travail » ou constituent « une avancée sociale majeure », que la sélection à l'entrée à l'université vise à construire des « parcours de réussite », que la baisse des APL fera baisser les loyers, que retirer des jours de salaire en cas d'arrêt maladie est une mesure de justice, que supprimer l'ISF profitera à l'économie française, que geler les salaires des fonctionnaires et « en même temps » supprimer la taxe sur les revenus financiers va dans le sens du progrès,... tout ceci n'est qu'une longue litanie de « fake news ». Aussi crédibles que quand l'Union Européenne et le FMI prétendaient « aider » la Grèce en lui imposant l'austérité sous peine de lui couper les vivres.

Aussi crédibles que d'affirmer que le futur programme « Action Publique 2022 » permettra « d'améliorer la qualité du service public ».

La vérité est ailleurs : l'objectif est clairement de réduire les effectifs et de céder un certain nombre de missions au secteur privé, soit aux « premiers de cordées », encore !

Rien d'étonnant donc à ce que le comité de 34 « experts indépendants » chargés de la tâche soit présidé par trois PDG.

(en savoir plus : <http://www.fsu974.re>, onglet « Dossiers », Action Publique 2022, voir aussi page suivante)

Pourtant il n'y a aucune fatalité à la baisse des dépenses publiques : les 3520 familles les plus riches de France camouflent 140 milliards dans les paradis fiscaux, soit 2 fois le budget de l'Éducation Nationale, versement des retraites compris, 5 fois celui du ministère de l'Enseignement Supérieur, 14 fois celui de l'écologie, 20 fois celui de la Justice,... En tout, ces sommes détournées équivalent à plus de la moitié du budget que se partagent les ministères, rien que ça !

Reste à trouver les éléments de langage et autres bobards pour continuer à justifier les complicités politiques qui permettent à quelques-uns un rapport si décomplexé avec l'impôt.....

SOMMAIRE

Conditions de travail,
Action Publique 2022,
jour(s) de carence,
actualité de l'Éducation,
migrants,...



Conditions de travail : l'emprise du MEDEF

Le MEDEF voulait «la peau» des CHS-CT, ces outils essentiels à la protection des salariés en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ; il s'attaque maintenant au Compte Pénibilité rebaptisé «Compte Professionnel de Prévention» (C2P).

Le gouvernement ne s'est pas fait prier pour accéder aux demandes du patronat de réduire la liste des facteurs à risques : il a supprimé l'exposition à des agents chimiques dangereux, aux poussières et aux fumées. Mais aussi le port de charges lourdes, les postures pénibles, les vibrations mécaniques émises par les machines.

Sachant que le C2P est lié à l'obligation de mise en place de mesures de prévention des risques, ces restrictions signent un retour direct au 19ème siècle où les salariés pouvaient souffrir de pathologies graves liées au travail sans qu'aucune mesure de justice et de réparation ne puisse intervenir.

Le C2P permet en effet, si le risque est reconnu, qu'un salarié obtienne des aménagements horaires, un autre poste ou une retraite anticipée.

Comme tout ce qui concerne la médecine du travail est commun aux secteurs privé et public, il est à craindre que des régressions de même nature soient imposées aux agents des 3 Fonctions Publiques.

Et ce d'autant que le faible nombre de médecins du travail est déjà un facteur de retard dans le traitement des dossiers en cours.

Action Publique 2022

Courant novembre, le gouvernement lançait sa campagne «pour une transformation du service public» à l'horizon 2022, soit à la fin du quinquennat.

A la lecture de la circulaire Philippe adressée aux ministres le 26 septembre 2017, il est à craindre qu'après cette «transformation», la Fonction Publique ne soit plus qu'un champ de ruines :

Extrait: le Comité Action publique (CAP 22) pourra «proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, **des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions.**»

Plus clair que ça.....



Jours de carence :

décidément, le Sénat non plus n'aime pas les fonctionnaires!

Priver les fonctionnaires malades d'une journée de salaire semblait apparemment trop doux pour la majorité de droite au Sénat.

Au prétexte d'équité avec le privé, les sénateurs ont voulu alourdir la mesure avec non pas un jour de carence mais 3!

Pourtant cette supposé équité ne résiste pas longtemps à l'observation : 80% des salariés du privé bénéficient d'une compensation par leur employeur, ce qui ne sera pas le cas pour les fonctionnaires puisque leur employeur est précisément celui qui ordonne cette mesure vexatoire.

Même si cette modification n'a pas été retenue par l'Assemblée Nationale, elle montre à quel point la Fonction Publique est encore le bouc émissaire des politiques publiques.

La vraie équité consisterait à supprimer ces jours de carence pour tous les salariés et à cesser d'enrichir les assurances privées. Mais pour cela, il faudrait reconstruire un modèle social bâti entièrement sur la solidarité nationale.

Pas très Macron-compatible...

Oh surprise : la loi Travail simplifie les licenciements!

A peine les ordonnances Macron promulguées que le groupe Peugeot annonçait son intention d'utiliser la nouvelle rupture conventionnelle collective (RCC) et programmer ainsi à moindre frais un vaste plan social pour licencier 1300 salariés. Dans le groupe Pimkie, ce sont les syndicats qui ont empêché un projet similaire.

La ministre Pénicaud répétait pourtant en novembre dernier qu'« il n'y a absolument aucune mesure dans les ordonnances qui va dans le sens de la précarisation. Évidemment, notre but, c'est l'inverse» Pour elle, cette RCC permettrait même «d'éviter le traumatisme du licenciement». **Vraiment?**

La France de Macron est-elle encore celle de l'égalité des chances?

L'école publique, gratuite et laïque est le fondement du principe démocratique d'égalité des chances et l'obtention d'un diplôme national un outil de cette égalité.

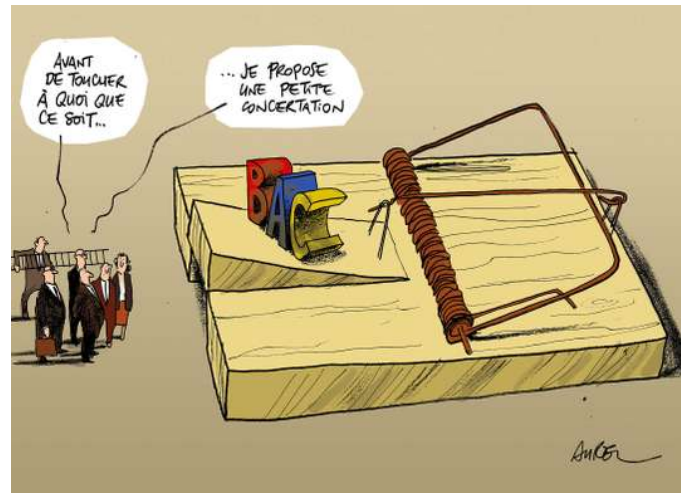
Ce principe est aujourd'hui sérieusement mis en difficulté par le faible investissement de l'État dans les services publics.

Plutôt que de donner à l'école les moyens de ses missions, le nouveau gouvernement préfère s'en prendre à l'un de ses piliers, le bac et son corollaire, l'accès aux études supérieures.

La récente campagne d'insultes du MEDEF contre l'école publique -accusée d'être responsable du chômage- servait peut-être aussi à préparer l'opinion aux coups de hache dans le plus emblématique des diplômes français.

Une fusée à trois étages ou une bombe à fragmentation ?

Le projet de « réforme » du bac, le futur « lycée modulaire » de Blanquer (déjà inspiré par le modèle anglo-saxon) et l'introduction d'une sélection à l'entrée à l'université visent à réduire les dépenses quitte à dynamiter les fondamentaux de l'école publique française. Tout en se gardant bien de répondre au boom démographique des années 2000, le gouvernement préfère donc contenir l'arrivée massive de nouveaux étudiants en organisant le tri des bacheliers.



C'est une obsession du gouvernement Macron-Philippe que d'habiller ses coupes budgétaires du vernis de la « modernisation » : **individualisation des parcours au lycée, enseignements à la carte, course d'obstacles pour espérer accéder à l'université**, voilà bien une façon particulièrement moderne de construire un « parcours de réussite » !

On voudrait remettre en cause le droit aux études supérieures en particulier pour les élèves des filières technologiques et professionnelles -souvent issus de milieux défavorisés- qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Élections au Conseil d'École de l'ÉSPÉ Réunion-Mayotte La FSU nettement en tête

Le 6 décembre dernier, les enseignants-stagiaires votaient à 59% pour la liste conduite par la FSU et l'UNEF, très loin devant le Sgen et le Snalc. Nos représentants pourront ainsi défendre une formation de qualité au service de la réussite de tous nos élèves.

A noter que l'académie de Mayotte organisait pour la 1ère fois un concours de recrutement de PE.

Les lauréats, qui dépendent de l'ÉSPÉ de la Réunion, ont donc eux aussi plébiscité la FSU et ses syndicats enseignants: SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP.

Pour une orientation choisie après la 3^e

L'enseignement professionnel connaît une forte érosion. Nombre de jeunes arrivent sans motivation mais aussi sans les pré-requis minimum. Par ex au lycée hôtelier, ils s'étonnent de devoir se lever très tôt le matin pour aller en stage de boulangerie, ou de devoir travailler tard le soir.

Ou ils arrivent en métiers de la sécurité avec un casier judiciaire qui ne leur permettra pas d'être recrutés dans les métiers correspondants ; sans parler de ceux allergiques au bois affectés en menuiserie qui attendent encore que leur situation s'améliore.

D'autres académies ont choisi de poser des condi-

tions lors des vœux des élèves. Elles ont permis de limiter l'érosion et de relancer la motivation des candidats.

Notre académie a supprimé ces conditions au motif certes louable d'égal accès à toutes les formations mais sans prendre en compte ces situations particulières.

Résultat, dans des filières où l'érosion était une anecdote, la persévérance scolaire a pris du plomb dans l'aile.

Les exemples sont nombreux d'élèves et d'étudiants décrocheurs ou en échec faute d'avoir obtenu l'affectation demandée, en grande partie du fait de la carte scolaire et universitaire.

La France de Macron est-elle encore la patrie des Droits de l'Homme?

Plus de 100 000 demandes d'asile ont été enregistrées en France en 2017.

A titre de comparaison sur la même période, l'Allemagne en a recensé près du double.

Autrement dit, plus de 100 000 personnes fuyant la misère, la guerre, les persécutions ont demandé la protection de la France, patrie des Droits de l'Homme (et de la Femme).

L'occasion de faire honneur au principe d'accueil inconditionnel des personnes en situation de détresse.

Mais le gouvernement Macron-Philippe-Collomb a choisi de prendre le contre-pied exact de ce principe humaniste.

Deux récentes circulaires du ministre de l'Intérieur exigent en effet des préfets qu'ils organisent le fichage des personnes étrangères en hébergement d'urgence dans le cadre d'un «suivi administratif robuste»*, mais aussi qu'ils accélèrent les expulsions**.

Après son silence de plusieurs mois face au scandale humanitaire de la «jungle» de Calais et son acharnement à transformer la solidarité en délit (*cf ci-contre*), le gouvernement a décidé d'opérer un virage brutal et réactionnaire sans précédent récent: même Sarkozy n'a jamais été aussi loin.

Ces injonctions dénoncées notamment par la Ligue des Droits de l'Homme, Médecins du Monde, Emmaüs ainsi que le Défenseur des Droits sont indignes des valeurs de la République française.

À la lumière de ces circulaires ministérielles, les propos méprisants d'E. Macron sur les kwassas qui «ne pêchent pas» mais «amènent du Comorien» n'en sont que plus effrayants.

*fsu974.re, onglet «Dossiers», «circulaire-fichage des migrants»

**fsu974.re, onglet «Dossiers», «circulaire-expulsion des migrants»

La solidarité, un délit?

Dans l'ombre de Calais, plus d'une trentaine de personnes ont été poursuivies en un an et demi, pour leur engagement solidaire. Comme ces bénévoles, de nombreux citoyens français se retrouvent régulièrement poursuivis en justice pour avoir aidé des migrants.

L'enseignant-chercheur Pierre-Alain Mannoni et l'agriculteur Cédric Herrou ont récemment été condamnés à plusieurs mois de prison avec sursis. Pourtant, le «délit de solidarité» n'existe pas juridiquement. Le terme, créé par les associations pour dénoncer la répression des citoyens portant secours aux migrants, renvoie à un texte de loi soumis à la libre interprétation des juges.



Macron, président des riches et d'un gouvernement de millionnaires

S'il ne fait aucun doute que la politique de Macron favorise les « premiers de cordée », la fortune de plusieurs ministres en apporte une confirmation de plus:

Nicolas Hulot: 7.9 millions
Murielle Pénicaud: 7.5 millions
Florence Parly: 2.8 millions
Agnes Buzyn: 2.5 millions
Edouard Philippe: 1.7 millions
Christophe Castaner: 1 million
J-Michel Blanquer: 1 million

(dont des actions BNP-Paribas, Bouygues, Danone, Essilor, Peugeot, Société Générale, Total, Airbus, le rapport avec l'Éducation?)

Étonnamment, on ne trouve rien sur la fortune d' Emmanuel Macron....

<http://www.hatvp.fr/consulter-les-declarations/>

Lu dans la presse

Conséquence des réformes Macron-Philippe :

« Cette année, les 5% de Français les plus modestes devraient voir leur niveau de vie reculer de 0,6% en moyenne, soit 60 euros par ménage, tandis que les 5% les plus aisés verront le leur augmenter de 1,6% (1730 euros par ménage) »

(Le Monde, 16-01-17)